



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 18 mai 2021
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le sept mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, au Centre Culturel Le Vingt-Sept, à Rouillac, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	24	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	4	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS**, M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Eric COUIDAT, M. Wilfried FOURNIER, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 a été transmis par courriel le 16 avril 2021. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien LEPETIT, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Cognac de sa présence sur le territoire. Un tour de table de présentation des élus est effectué.

1. Point d'étape sur les dispositifs en cours : CRTE, Petites Villes de Demain, PLUi

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des dispositifs actuellement lancé sur le territoire.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) :

Le CRTE est un contrat signé avec l'Etat ayant pour objectif de contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités. Il accompagne la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux et de simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs de l'Etat et des partenaires, au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.

En s'appuyant sur le projet de territoire du Rouillacais, les enjeux suivants ont été identifiés :

- Développer et améliorer la qualité de vie via l'accessibilité, la cohésion sociale et l'offre liée à l'enfance et à la culture
- Favoriser un développement économique équilibré en soutenant les filières clés et en encourageant des secteurs encore peu développés (tourisme)
- Encourager un développement territorial plus durable autour de la protection du patrimoine naturel et des agriculteurs et l'exploitation du potentiel des ENR

Le plan d'actions correspondant devra être prêt pour le 30 juin 2021.

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) :

Le programme Petites villes de demain vise à donner au Rouillacais, qui présente des signes de fragilité, les moyens de concrétiser son projet de territoire pour conforter à la commune de Rouillac son statut de ville dynamique, où il fait bon vivre et respectueuse de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels

et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

- Pour la commune de Rouillac, il s'agit principalement d'obtenir un soutien à l'ingénierie visant à participer à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Il permettra également de développer les services et les activités en centre-bourg afin de la redynamiser en s'appuyant sur les projets en cours.
- Pour la Communauté de Communes, il s'agit de maintenir l'attractivité de ce territoire rural et de renforcer un cadre de vie épanouissant pour l'ensemble des habitants, notamment en matière de logements. Aussi, le projet de territoire défini en 2018 par les élus et acteurs du territoire, est complémentaire des objectifs attendus de ce dispositif.

Des études, financées par l'Etat sont en cours de réalisation (diagnostic habitat, diagnostic économique et étude sur les commerces).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Les ateliers avec les élus, préparés par les bureaux d'études, se sont déroulés le lundi 17 mai et ont permis d'aborder les thèmes de l'habitat, de l'économie et de l'aménagement. Le diagnostic de territoire est en cours de finalisation et sera présenté aux élus lors de la séance du conseil communautaire du 14 juin prochain.

2. Convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre de Petites Villes de Demain

ENEDIS se tient aux côtés de la Collectivité afin d'élaborer les montages les plus pertinents, et de proposer ingénierie et expertise sur les thématiques retenues par la Communauté de Communes du Rouillacais.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de la Communauté de Communes du Rouillacais par ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans la réussite du plan d'action associé au dispositif « Petites villes de demain ».

Après lecture des engagements mutuels, le Conseil Communautaire approuve la convention.

3. Convention de partenariat avec ENEDIS pour une opération d'embellissement d'un transformateur

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec ENEDIS, et en partenariat avec la commune de Rouillac, dont l'objectif est de réaliser une opération de traitement et d'embellissement du poste de transformation de distribution publique situé derrière le siège de la communauté de communes.

4. Convention ANAH – mise à disposition de données statistiques relatives à MaPrimeRénov'

Après un exposé des dispositifs de l'ANAH en matière de transition écologique et de soutien aux ménages, le Conseil Communautaire accepte la convention fixant les conditions de mise à disposition des données statistiques relatives au programme « MaPrimeRénov' » par la DDT, pour le territoire.

5. Mesures d'aides aux entreprises

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises, et suite à l'avis favorable de la Commission Développement Economique, le Conseil Communautaire approuve le versement d'une subvention à hauteur de 2 025,00€ à la CARROSSERIE ROUILLACAISE.

6. Gratuité de la médiathèque

Après avoir exposé l'évolution des services de médiathèques, et rapporté les avantages de la gratuité, le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis favorable émis par la Commission Animation du Territoire, en instaurant la gratuité à partir de septembre 2021.

7. Subventions complémentaires aux associations

Le Conseil Communautaire décide de suivre l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire et de verser des subventions complémentaires :

- Les Aventuriers du désert, 900€ (correspondant à la vente d'un encart publicitaire)
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers, 7500€ (financement des assurances)
- La Section Jeunes Sapeurs-Pompiers, 940€ (financement de matériels, travaux).

La demande de subvention de l'Amicale Pétanque de Genac, à hauteur de 350€, a été rejetée car elle ne répond pas au règlement d'attribution.

Le Conseil Communautaire demande à ce que Les Aventuriers du désert puissent faire un retour de leur aventure humaine et sportive.

8. Convention mise à disposition temporaire – Prieuré Lanville / ACPR

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur la mise à disposition des locaux à l'Association Culture et Patrimoine Régional, dans le cadre de l'organisation de masters classes en juillet prochain. En contrepartie, un loyer fixé à 200€ sera demandé pour participer aux frais de gestion des fluides. Le Président est autorisé à signer la convention entre les parties.

9. Vente de terrains à Douzat

Suite à la demande de la commune de Douzat, le Conseil Communautaire accepte de vendre deux parcelles au prix forfaitaire de 300€. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune.

10. Appel à participation CALITOM - 2021

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement et la mensualisation pour un montant total de 382 623,56€ correspondant à l'appel à participation 2021 de CALITOM.

11. Dégrèvement sur logement Saint-Amant de Nouère

Suite à un dysfonctionnement de la pompe à chaleur d'une locataire et à des retards d'intervention de l'entreprise Eiffage, le Conseil Communautaire accepte de prendre en charge une surfacturation des consommations, à hauteur de 462€.

12. Admission en non-valeur (habitat)

Le Conseil Communautaire accepte l'admission en non-valeur correspondant à des loyers impayés pour un montant de 7 989,62€ pour le budget habitat.

13. Régie Mobil'27

Après avoir rappelé la progression significative de la fréquentation du service de transport à la demande, le Conseil Communautaire autorise le Président à modifier le montant de l'encaisse à 250€.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 14 juin 18h00 au centre culturel du 27

VIII. Questions et informations diverses

- Le Président informe rapidement de l'avancée des différents projets en cours : la Ferme des Bouchauds, la Maison de Services Au Public et la Maison de Santé. Il précise aussi la sortie prochaine du bon de réservation de l'ouvrage de l'inventaire du patrimoine.
- Le Président annonce également l'ouverture de la piscine intercommunale à partir du mois de juin.
- Le Président avertit aussi l'assemblée que les membres du bureau de l'Office de Tourisme sont démissionnaires. Il lance un appel aux communes pour trouver des volontaires et intégrer le nouveau bureau. Il rappelle que l'OT doit organiser une assemblée générale extraordinaire.
- Francis Roy précise à son tour l'agenda du pôle technique : commission déchets ménagers, visite des installations eau.
- Pascal Burbaud interroge sur les travaux relatifs à la station Sport Nature. En raison de la non réception des travaux et des problèmes techniques rencontrés sur le sol de la salle multifonctions, il a été décidé de reporter le programme des travaux d'aménagement au mois de septembre.

A 20h00 le Président lève la séance.



